

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0056

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 8 avril, à 20h30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 30 Mars 2016 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de
M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

PRESENTS : M. VACHEZ, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME
NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, MME BEAUMEL, M. RATOUCIENIAK, MME JULIAN, M.
FONTAINE, MME DAGUILLANES, M.MAYOULOLO NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ,
MME ROTOMBE, M.CALAMITA, MME COLLETTE, MME VICTOR, M.ROSENMANN, MME
BOUHENNI, M.DRAME, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. NGUYEN

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

*Monsieur DIOGO qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC,
Madame NATALE qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG,
Monsieur BEAULIEU qui a donné pouvoir à Madame NEDJARI,
Madame CAMARA qui a donné pouvoir à Madame NAKACH,
Monsieur BARDET qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ,
Madame PELLICOLI qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN,*

ABSENTS :

Madame Lucrèce KRA,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Giselle COLLETTE

Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°6 de l'ordre du jour

**Point n° 8 : Révision des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement pour la période
2006/2020**

Acquitté en PREFECTURE le 12/04/2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L 2311-3 et R2311-9,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006 mettant en œuvre la technique des AP/CP et approuvant les opérations relatives aux autorisations de programme et aux crédits de paiement pour la période 2006-2008,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015 approuvant la dernière révision des Autorisations de Programme / Crédits de paiement, pour la période 2006-2018, dans le cadre de l'Adoption de la Décision modificative n°2 - Budget 2015,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil municipal et portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2016 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2016,

VU l'approbation du Compte de gestion 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,

VU l'arrêté du Compte administratif 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,

VU l'adoption du Budget Primitif 2016 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2015 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2015), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,

VU la présente proposition de révision des AP/CP sur la période 2006-2020,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 21 mars 2016,

CONSIDÉRANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leurs annulations et qu'elles peuvent être révisées,

CONSIDÉRANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes,

CONSIDÉRANT que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

CONSIDÉRANT que l'intérêt de cette technique est de pouvoir dissocier l'engagement du mandatement et de permettre ainsi à la commune de lancer un programme d'investissements pluriannuels (passation de marchés) sans avoir besoin de faire apparaître au budget dès la première année, la totalité des crédits budgétaires afférents à ce programme et de les reporter ensuite d'une année à l'autre,

CONSIDÉRANT que cette pratique permet également d'éviter une mobilisation prématurée des recettes nécessaires à l'équilibre du budget (autofinancement, FCTVA ou emprunt...),

CONSIDÉRANT que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire, qu'elles sont votées par le Conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDÉRANT enfin que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement approuvés lors du Conseil Municipal du 27 novembre 2015,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Patrick RATOUCHNIAK, Maire-Adjoint chargé des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 5 ABSENCES,

APPROUVE la révision des autorisations de programme et crédits de paiement pour la période 2006-2020 selon les éléments figurant dans le tableau ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le

12 AVR. 2016

12 AVR. 2016

N° AP	PROGRAMMES	Autorisations de Programme (TTC)		CREDITS DE PAIEMENT										RESSOUR	
				2006-2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
		AP Initiales 27/11/2016	AP Révisées 08/04/2016	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	2006-2013	2014	
				Mandaté	Mandaté	Réalisé	Inscription + RAR	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription	Réalisé	Réalisé	
200603	RESTAURATION DE L'ANCIENNE MAIRIE	746 153,93 €	745 943,77 €	724 376,51 €	17 625,34 €	1 970,96 €	1 970,96 €						219 600,00 €		
200604	REHABILITATION DES ANCIENS REFECTOIRES	2 426 322,56 €	4 199 691,62 €	70 427,06 €	5 616,00 €	67 585,86 €	121 143,34 €	1 159 802,45 €	497 463,00 €			2 277 603,91 €			
200801	RESTAURANT SCOLAIRE J.FERRY- M.BASTIE	2 467 388,64 €	2 469 595,86 €	2 334 968,86 €	119 122,34 €	1 491,66 €	14 013,00 €						919 860,00 €		
200803	REHABILITATION ECLAIRAGE PUBLIC	3 218 123,12 €	4 045 202,68 €	827 224,90 €	367 580,22 €	517 316,76 €	333 088,85 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €		2 948,14 €		
200806	REGUALIFICATION DU QUARTIER DU LUZARD	2 778 571,91 €	1 886 104,71 €	954 817,19 €	150 418,72 €	0,00 €	180 965,80 €	300 000,00 €	300 000,00 €						
200901	CONTRAT TRIENNAL DE VOIRE	861 100,05 €	861 100,05 €	623 398,06 €	236 427,51 €	1 274,48 €							95 552,48 €	38 685,26 €	
200902	SIGNALTIQUE	423 603,00 €	423 603,00 €	71 150,04 €	51 930,00 €	80 566,78 €	1 408,00 €	218 348,18 €							
200903	OPERATIONS ECONOMIES D'ENERGIE	2 986 300,05 €	3 470 620,05 €	1 915 800,93 €	278 794,72 €	191 224,40 €	284 899,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €		98 893,00 €		
200905	RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE QUARTIER DES 2 PARCS ET DE L'ANCIENNE CRECHE FAMILIALE	1 096 986,80 €	1 052 523,80 €		31 895,80 €	660 936,99 €	359 641,01 €							52 358,34 €	
200906	REHABILITATION DE L'ANCIENNE LUDOTHEQUE	200 000,00 €	200 000,00 €						200 000,00 €						
201001	PROGRAMME PLURIANNUJEL DE REFECTION ET DE MISE AUX NORMES VOIRIES	325 720,15 €	559 674,15 €	45 501,84 €	10 654,31 €	14 520,00 €	88 998,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €				
201101	REHABILITATION DU COSOM	4 721 299,37 €	4 727 512,07 €	26 865,24 €	32 934,13 €	2 828 929,72 €	1 838 782,98 €								
201201	RENOVATION DU LOGEMENT DU PAVILLON "LA POSTE" DE LA CITE MENIER	150 000,00 €	150 000,00 €						150 000,00 €						
201202	RENOVATION ET EXTENSION DU CIMETIERE	1 530 316,99 €	1 326 589,04 €	75 389,86 €	38 480,18 €		12 719,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €						
201301	SECURISATION PREVENTIVE DES BATIMENTS	155 130,89 €	126 850,89 €		61 800,00 €	9 330,89 €	13 728,00 €	42 000,00 €							
201302	MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	394 136,00 €	1 890 336,00 €			14 136,00 €	283 700,00 €	310 000,00 €	322 000,00 €	480 000,00 €	480 500,00 €				
201304	RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF EVOLUTIF COUVERT (COSEC)	186 042,84 €	173 709,84 €	45 644,14 €	122 465,70 €		5 600,00 €							47 380,27 €	
201401	EVOLUTION DU SYSTEME INFORMATIQUE	510 596,47 €	716 278,68 €		61 596,47 €	115 678,34 €	139 003,87 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €				
201501	ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	100 000,00 €	100 135,17 €			135,17 €	30 800,00 €	70 000,00 €							
201601	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		400 000,00 €				5 000,00 €	200 000,00 €	195 000,00 €						
	TOTAL GENERAL	25 277 792,77 €	29 525 471,38 €	7 715 564,63 €	1 587 341,44 €	4 505 098,01 €	3 714 749,76 €	3 800 150,63 €	3 164 463,00 €	1 380 000,00 €	3 658 103,91 €	1 336 853,62 €	138 423,87 €		